

Aire d'accueil des gens du voyage

La communauté de communes met à disposition des gens du voyage un terrain d'accueil à Siorac en Périgord.

Construite en 2006, l'aire d'accueil compte 30 places.



- De nombreux espaces verts assure aux familles un accueil de qualité.
- Un régisseur facilite la liaison des familles avec les partenaires sociaux et assure l'entretien de l'aire.
- Un prestataire assure le suivi social et l'aide aux familles.

Infos pratiques :

Horaires d'ouverture du bureau :

Lundi au vendredi : 8h30 à 12 h30 – 14h à 17h

Samedi : 9h-12h

Entrées et sorties :

Les entrées et sorties (avec encaisse ou remboursement de caution) sont uniquement autorisées du lundi au vendredi inclus.

Documents demandés pour l'accès au terrain :

- Carte d'identité
- Carte grise des véhicules et caravanes (la carte grise de la caravane sera déposée à l'accueil et remise lors du départ)
- Assurances des caravanes
- Assurance responsabilité civile obligatoire
- Documents de scolarisation des enfants en âge d'obligation scolaire

Tarif et Caution :

Droit de séjour : 1,80€

Montant de la caution : 100€ –

Cette caution sera restituée au moment du départ si il est constaté que l'emplacement est laissé en parfait état et si il n'a été causé aucun dommage aux installations.

Eau et électricité :

La communauté de communes met à disposition de chacune des 30 places l'alimentation individuelle en eau et en électricité.

Les redevances pour les titulaires de place sont fixées annuellement par décision du conseil communautaire.

Eau : 3,14€ par m³

Electricité : 0,136€ par Kwh
Prélèvement hebdomadaire

Travaux réalisés ces dernières années

- Mise en place d'internet en wifi ;
- Mise en place de compteurs à prépaiement ;
- Construction d'un local technique ;
- Fermeture du local poubelles ;
- Installation d'une clôture ;
- Fermeture des espaces sanitaires ;
- Construction d'un terrain de pétanque ;
- Installation d'éclairage supplémentaire.



Le fonctionnement de cette aire d'accueil bénéficie de

subventions régulières et annuelles du Conseil Départementale
et de l'État.

